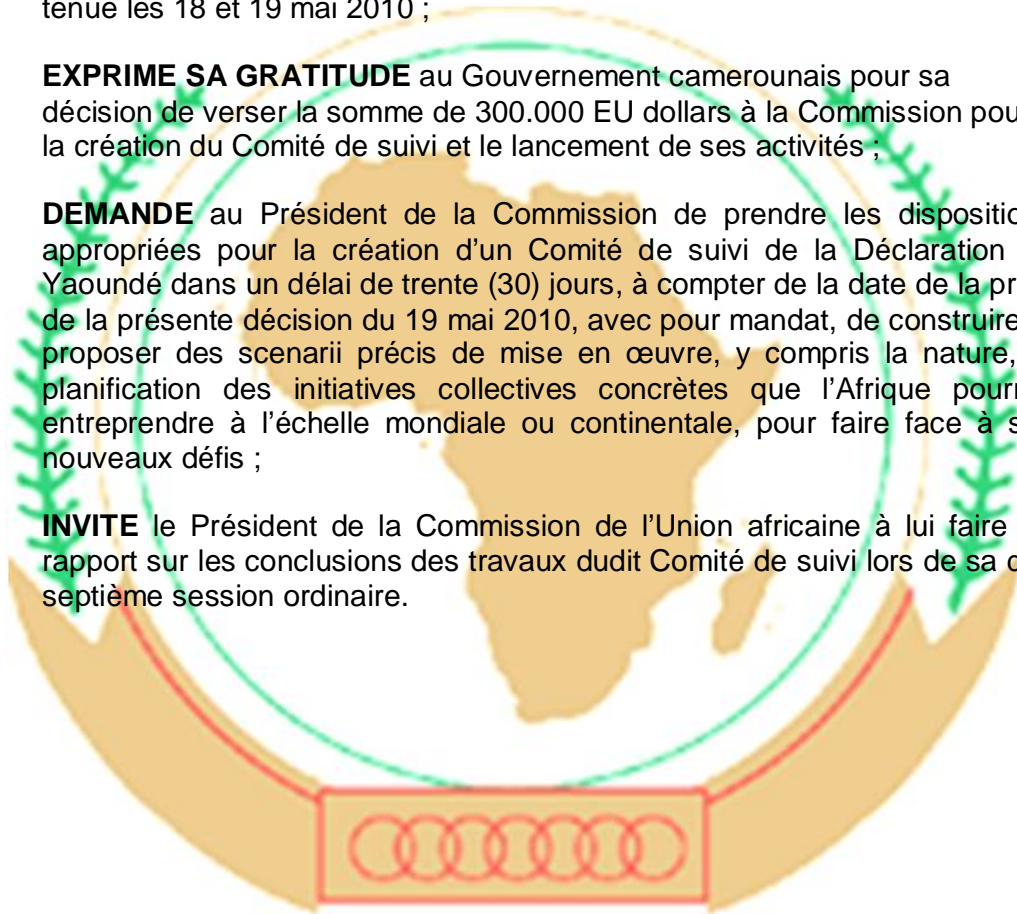


**DECISION SUR LA CONFERENCE INTERNATIONALE DE
YAOUNDE « AFRICA 21 » : PARTENARIAT MONDIAL POUR
LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE
Doc. Assembly/AU/15(XVI) Add.9**

La Conférence :

1. **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** de la Déclaration de Yaoundé ;
2. **SE FELICITE** de l'initiative de la Conférence internationale de Yaoundé tenue les 18 et 19 mai 2010 ;
3. **EXPRIME SA GRATITUDE** au Gouvernement camerounais pour sa décision de verser la somme de 300.000 EU dollars à la Commission pour la création du Comité de suivi et le lancement de ses activités ;
4. **DEMANDE** au Président de la Commission de prendre les dispositions appropriées pour la création d'un Comité de suivi de la Déclaration de Yaoundé dans un délai de trente (30) jours, à compter de la date de la prise de la présente décision du 19 mai 2010, avec pour mandat, de construire et proposer des scénarii précis de mise en œuvre, y compris la nature, la planification des initiatives collectives concrètes que l'Afrique pourrait entreprendre à l'échelle mondiale ou continentale, pour faire face à ses nouveaux défis ;
5. **INVITE** le Président de la Commission de l'Union africaine à lui faire un rapport sur les conclusions des travaux dudit Comité de suivi lors de sa dix-septième session ordinaire.



2010

Decision on the Yaounde International Conference “Africa 21”: Global Partnership for the Development of Africa Doc. Assembly/Au/15(Xvi)Add.9

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1258>

Downloaded from African Union Common Repository